



QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Institut international d'études sociales

Rapport de la 47^e session du Conseil de l'Institut

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 47^e session le 8 novembre 2005. Il était saisi de quatre documents: un document relatif à la création éventuelle d'un Prix du travail décent¹; le rapport du directeur²; le programme et budget pour 2006-07³; un document concernant l'acceptation des contributions et des dons à l'Institut⁴. Le directeur de l'Institut a présidé la session au nom du Directeur général qui avait des engagements en dehors de Genève. Il a été décidé d'examiner en dernier la question 1 de l'ordre du jour, concernant la création d'un Prix du travail décent.
2. Le directeur a rendu hommage à son prédécesseur, M. Jean-Pierre Laviec, directeur par intérim de l'Institut depuis 2002, et a souligné le rôle vital joué par l'Institut à une époque où l'Organisation, très sollicitée, se doit d'offrir ses prestations à court terme sans compromettre sa capacité d'explorer de nouvelles questions et de formuler des réponses qui se fondent sur des analyses de grande qualité.

Rapport du directeur (INS.B.XLVII/2)

3. Présentant le rapport d'activité en 2005, le directeur a mis l'accent sur les aspects suivants: travaux relatifs à la gouvernance participative; projet de recherche sur la contribution du tripartisme à la réforme économique; conférence et livre à paraître sur «les marchands de travail», des intermédiaires dans les migrations internationales de main-d'œuvre; atelier et publication sur les indicateurs qualitatifs des droits des travailleurs; succès d'un cours de stagiaires, dialogue et recherches sur la mondialisation.
4. M^{me} Byers (vice-présidente travailleuse) a indiqué que le projet sur le tripartisme au plus haut niveau doit cibler les questions relatives à la recherche d'une façon qui soit plus pertinente pour les travailleurs. En effet, de leur point de vue, il est évident que le

¹ Document INS.B.XLVII/1.

² Document INS.B.XLVII/2.

³ Document INS.B.XLVII/3.

⁴ Document INS.B.XLVII/4.

renforcement des syndicats ne peut que renforcer le tripartisme. L'oratrice s'est félicitée des résultats du projet de recherche concernant l'impact des institutions du travail sur les réalisations socio-économiques, soulignant l'utilité de ce projet pour le BIT, et elle a encouragé l'Institut à poursuivre les recherches dans ce domaine. Elle a jugé intéressante la conclusion qui a été dégagée, à savoir que, plus les droits des travailleurs sont respectés, meilleure est la performance commerciale, et a souligné la nécessité pour le BIT de convaincre les Etats Membres de l'importance des normes dans la stratégie du développement. La vice-présidente a applaudi les activités de l'Institut menées dans le cadre du programme d'éducation et de diffusion, et a insisté sur la nécessité de faire connaître ces activités aux mandants et à la communauté universitaire. Elle a suggéré que soit évalué le cours international de stagiaires en vue de l'améliorer, d'explorer la possibilité de le raccourcir et de le rendre plus efficace sans modifier le budget.

5. M. Suzuki (vice-président employeur) a fait observer qu'au Japon les études sur les questions de travail abordent les politiques sociales au sens large et que, sous cet angle, les travaux de l'Institut semblent déséquilibrés, car ils ne traitent pas suffisamment des questions clés pour les entreprises. L'orateur a exprimé son appréciation des études de l'Institut qui adoptent une approche comparative, et il a manifesté son intérêt pour celles qui concernent le forum multipartite de l'UE sur la responsabilité sociale de l'entreprise ainsi que celles qui portent sur la façon dont le progrès technique et la restructuration de l'industrie influent sur la demande de main-d'œuvre. Il a considéré que les conférences publiques organisées à l'occasion des réunions du Conseil d'administration sont un moyen très utile pour l'Institut de diffuser son message auprès des membres du Conseil d'administration. Il a aussi indiqué que l'éducation est une fonction importante de l'Institut et s'est félicité de l'existence d'un CD-ROM sur le cours international de stagiaires, outil attrayant qui permet de faire connaître les travaux de l'Institut auprès des entreprises. L'Institut devrait envisager d'autres moyens d'attirer l'attention sur ses activités, notamment sur le rapport du directeur. Le grand nombre d'étudiants et de chercheurs qui viennent à l'Institut témoigne de sa capacité d'attirer les jeunes. Les employeurs sont favorables au renforcement des échanges entre l'Institut et les institutions de recherche liées aux entreprises. Globalement, ils approuvent le rapport.
6. Le représentant du gouvernement de la Hongrie a appuyé sans réserve le rapport du directeur, qu'il a jugé «impressionnant» en dépit des ressources limitées de l'Institut. Il a souligné que l'un des principaux critères pour mesurer la performance de l'Institut est sa capacité de promouvoir les politiques et les activités de l'OIT, davantage que sa capacité de produire des résultats qui soient «directement commercialisables» auprès des partenaires sociaux.
7. M. Garonna, représentant de l'ONU, s'est demandé si le programme de l'Institut a prévu d'aborder les organisations de la société civile dans le cadre de ses travaux sur le tripartisme et la démocratie participative, et s'il reconnaît le rôle croissant du droit non contraignant («soft law»). Il a souligné l'importance du travail en réseau. Les organisations internationales pourraient tirer parti de leur pouvoir de réunir et de l'intérêt des universités de participer à des activités de la communauté internationale.
8. Sir Roy Trotman (membre travailleur) a suggéré que l'Institut examine la possibilité d'établir des programmes de renforcement de l'aptitude à diriger à un niveau supérieur et de s'adresser à d'anciens participants aux activités de l'Institut, notamment aux cours de stagiaires. Il s'est félicité de la contribution de l'Institut à l'Université ouvrière mondiale. Il a estimé que le temps était venu pour l'Institut de se hisser à un autre niveau de réalisation, d'une façon qui réponde aux besoins des mandants.
9. M^{me} Golden, représentante de l'UNESCO, a attiré l'attention sur la similarité des activités de l'Institut et du Programme de gestion des transformations sociales (MOST) de

l'UNESCO, qu'il s'agisse du recours à des réseaux de recherche ou de l'organisation de forums sur les politiques sociales et de la diffusion de publications en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives. Elle s'est félicitée que l'Institut participe au Forum international de l'UNESCO sur les interfaces entre politiques et sciences sociales (IFSP), considérant qu'il s'agit d'un premier pas en direction d'un solide partenariat futur.

10. Répondant aux questions, le directeur a fait observer que plusieurs commentaires portent sur la stratégie de communication et la nécessité de réfléchir sur la manière dont l'Institut peut servir à la fois les mandants et un public plus large. Cette observation est importante pour l'organisation des activités à venir. Des observations précieuses ont été faites sur les cours de stagiaires et le potentiel de travail en réseau qu'ils offrent, et l'attention se portera sur l'examen et le renforcement des activités en matière d'éducation. Vu la taille restreinte de l'Institut, celui-ci cherchera à collaborer avec des réseaux de recherche élargis, associant organismes publics de recherche, entreprises, et réseaux de travailleurs et d'universitaires. L'Institut s'est penché sur les questions du droit non contraignant et de la société civile, ce qui reflète l'avantage comparatif qui est le sien pour ce qui est des questions sociales.
11. *Le Conseil a pris note du rapport.*

Programme et budget pour 2006-07 (INS.B.XLVII/3)

12. Dans sa présentation du programme et budget pour 2006-07, le directeur a déclaré que les propositions s'inspirent de l'examen stratégique des travaux de l'Institut et des activités déployées dans le cadre des programmes existants. Elles sont fondées sur le principe selon lequel le travail de l'Institut doit s'articuler autour d'un cadre conceptuel et analytique cohérent, reflétant les principaux défis auxquels l'OIT est confrontée. Sous les titres généraux «travail et développement» et «objectifs sociaux et gouvernance internationale», l'Institut réalisera des travaux de recherche sur des sujets spécifiques où les connaissances sont lacunaires, et fera office de promoteur et catalyseur de réseaux externes. Les activités de recherche, d'éducation et de dialogue de l'Institut s'inspireront et se renforceront mutuellement; et différentes disciplines seront regroupées. Plusieurs propositions sont directement dérivées de l'examen stratégique, notamment la création d'une commission de la recherche et des publications, interne à l'OIT; le lancement d'une conférence sur la recherche que l'IIES organisera à intervalles réguliers; le renforcement des liens avec les réseaux de mandants; et le recours à des experts externes lors des discussions de fond du Conseil.
13. Le budget proposé pour 2006-07 est inférieur de 15 pour cent en termes réels au budget adopté pour 2004-05. Cela est dû en partie à la diminution de la contribution de l'OIT au budget de l'Institut. Ce niveau réduit grève aussi les fonds reportés des périodes biennales précédentes.
14. M^{me} Byers (vice-présidente travailleuse) s'est déclarée préoccupée par la réduction du budget de l'Institut et a formulé l'espoir que celui-ci sera néanmoins en mesure de mener efficacement ses activités futures. Elle a insisté sur le fait que l'Institut se doit d'avoir des finances saines pour pouvoir mener ses activités de recherche de manière efficace et équilibrée, indépendamment des contributions des donateurs, précisant que le groupe des travailleurs souhaite voir le niveau de financement retrouver son ancien niveau en 2008-09. Elle a recommandé que, dans ses travaux de recherche, l'Institut aborde la question du travail décent dans les zones rurales, se penche sur le rôle joué par les différentes institutions financières dans un monde globalisé et détermine l'utilité des normes internationales du travail aux fins du développement. Rappelant la nécessité d'un cours

international de stagiaires à partir de 2007, elle a manifesté son intérêt pour des ateliers thématiques mobiles et demandé un complément d'information sur leur éventuel impact et sur leur viabilité. Elle a également proposé d'étudier la possibilité d'accroître le nombre de professeurs, experts et étudiants invités de pays en développement. Elle s'est déclarée tout à fait favorable à ce que l'Institut continue de participer au projet concernant le Réseau de recherche de Global Union et l'Université ouvrière mondiale et a indiqué que, si le Conseil d'administration décide de convoquer un forum sur la mondialisation, il conviendra que l'Institut participe aux travaux préparatoires. Elle a également approuvé l'idée consistant à inviter, à titre expérimental, quelques spécialistes à la prochaine réunion du Conseil. Au nom des travailleurs, elle a accepté le programme et budget pour 2006-07.

- 15.** M. Suzuki (vice-président employeur) s'est déclaré préoccupé par la réduction des fonds qui seront reportés sur la prochaine période biennale et a souligné la nécessité de trouver un équilibre. Quant à la substance du programme, il a souhaité que l'on s'intéresse d'une manière plus équilibrée aux aspects de répartition du processus économique, d'une part, et à la création de richesses et à la production, d'autre part. Les employeurs s'intéressent à ces deux aspects et espèrent que l'Institut les prendra aussi en compte. C'est le moyen de concilier gouvernance économique et gouvernance sociale. Il faut se focaliser davantage sur les objectifs et les contributions des entreprises. Il a demandé une analyse plus approfondie des systèmes de production mondiaux, et notamment les aspects de la production. Il s'est déclaré satisfait de la manière dont on envisage d'organiser deux cours internationaux de stagiaires. Bien qu'il ait encore quelques questions à poser, il a trouvé judicieuse l'idée concernant des ateliers thématiques mobiles. Il a proposé que l'Institut collabore avec l'OCDE sur les questions d'intérêt commun et considéré que l'organisation d'une conférence de la recherche de l'IIES est une activité importante. Il a approuvé les Propositions de programme et de budget pour 2006-07.
- 16.** M. Anderson (membre employeur) a fait siennes les observations de M. Suzuki et s'est dit préoccupé par le fait que le programme de recherche n'est pas suffisamment centré sur les facteurs stimulant la demande de main-d'œuvre. Il a également estimé nécessaire d'accomplir davantage de travaux de type comparatif. Il a encouragé la diversité des courants de pensée dans la recherche et souligné la nécessité pour l'Institut de veiller à ce que son action réponde aux intérêts de ses mandants.
- 17.** Le représentant du gouvernement de la Hongrie a approuvé les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, considérant qu'elles sont conformes à l'examen stratégique, mais aussi d'autres documents importants de politique générale de l'OIT, et dit à quel point il importe que l'Institut noue des liens plus étroits non seulement avec le Bureau et ses mandants, mais aussi avec les réseaux extérieurs – y compris en invitant des spécialistes au conseil de l'IIES –, de manière à améliorer l'évaluation de la qualité scientifique du travail accompli au sein de l'Institut.
- 18.** La représentante du gouvernement de l'Argentine a souligné la nécessité de créer des réseaux tout en tenant compte des différences entre pays en développement et pays développés. Elle s'est également dite consciente du rôle particulier que l'Institut joue dans le domaine de l'éducation. Elle a prié instamment l'Institut d'engager des recherches sur l'évolution des marchés du travail en accordant une attention toute particulière aux pratiques exemplaires ainsi qu'au rôle des systèmes de production locaux (par rapport aux systèmes de production mondiaux) dans la création d'emplois.
- 19.** M. Godoy (membre employeur) a estimé que la démocratie participative et, d'une manière plus générale, le rôle de la société civile peuvent éventuellement faire l'objet d'une étude, mais qu'il convient d'être conscient de leurs limites. Il a exprimé la crainte que le traitement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) sous le titre de la gouvernance

soit éventuellement en contradiction avec la position selon laquelle la RSE doit être préservée en tant qu'initiative volontaire des entreprises.

20. Le représentant de l'ONU, M. Garonna, s'est félicité des deux principaux axes du programme de travail de l'Institut, qui correspondent pleinement aux priorités du système des Nations Unies. Il s'est demandé si un troisième aspect qui préoccupe les Nations Unies, à savoir relier le développement aux questions de paix et de sécurité, peut également être inclus.
21. Le directeur a exprimé la crainte que les ressources puissent ne pas suffire à couvrir les activités sur ce troisième aspect, mais il a souligné que le travail décent est probablement l'un des instruments les plus efficaces pour instaurer la paix et la sécurité. En réponse à d'autres commentaires sur les propositions de programme et budget, y compris ceux concernant un meilleur équilibre entre les aspects de distribution et de production et ceux portant sur les ateliers thématiques mobiles, il a exprimé l'espoir qu'il sera possible d'en assurer le suivi par des contacts directs avec les membres du Conseil, en dehors des réunions annuelles de ce dernier. Il a estimé que les propositions offrent la possibilité de mettre davantage l'accent sur la production, par exemple au niveau local, et de travailler avec les réseaux de recherche sur le monde de l'entreprise. D'autres commentaires ont été bien accueillis; il en a été pris note et il en sera tenu compte lors de l'élaboration du programme. Le directeur a également proposé une procédure de consultation avec le Conseil pour faire progresser les activités d'éducation.
22. Il a pris acte de la préoccupation des travailleurs et des employeurs concernant le niveau global du budget de l'Institut, ainsi que de la nécessité de puiser dans les réserves. En fait, par le passé, les réserves de l'Institut, reportées d'une année sur l'autre, ont été relativement modestes et la proposition est conforme à la pratique, l'utilisation des réserves ayant permis, au cours du présent exercice, d'empêcher une réduction plus importante du programme. Cependant, compte tenu notamment de la préoccupation des employeurs, le directeur a entrepris de gérer avec prudence les ressources de l'Institut de manière à conserver les réserves, de rechercher des ressources extrabudgétaires à cette fin et d'arrêter une stratégie à long terme pour le prochain exercice.
23. M. Suzuki (vice-président employeur) a exprimé une nouvelle fois la préoccupation des employeurs devant la réduction substantielle de ces réserves et estimé nécessaire d'aborder la question de la viabilité à plus long terme.
24. M^{me} Byers (vice-présidente travailleuse) a admis que l'exécution du programme entraînera probablement un certain épuisement des réserves. La discussion a montré que le programme bénéficie d'un soutien général et qu'il s'agit d'élaborer une stratégie à plus long terme pour assurer à l'avenir un budget suffisant.
25. *Ayant pris note des commentaires et préoccupations susmentionnés, le Conseil, conformément à l'article II, paragraphe 6, du Règlement de l'Institut, a décidé d'adopter le programme et budget pour 2006–07 de l'Institut international d'études sociales et de transmettre le programme au Conseil d'administration de l'OIT pour qu'il l'entérine, et le budget pour approbation définitive.*

Acceptation de contributions et de dons (INS.B.XLVII/4)

26. *Le Conseil a pris note de ce document.*

Création éventuelle d'un Prix du travail décent: problèmes et options

(INS.B.XLVII/1)

27. Le directeur a décrit brièvement les trois options pour la création éventuelle d'un prix qui ont été présentées dans le document soumis aux membres du Conseil. Avec l'option n° 1, la bourse Phelan serait transformée en prix et serait destinée à des chercheurs qui sont au milieu de leur carrière. La principale différence avec le processus existant serait la forme donnée à la diffusion. Avec l'option n° 2, un prix plus prestigieux serait attribué à un universitaire de renom pour des contributions exceptionnelles à l'avancement de la connaissance sur les principaux sujets de préoccupation de l'OIT. Le fonds du prix Nobel de la paix serait inclus et l'honneur de donner des conférences financées par le prix Nobel de la paix ferait partie de la récompense. L'option n° 3, qui est la plus ambitieuse, rassemble des prix de différentes catégories et ne pourrait pas être financée uniquement par le programme de l'Institut.
28. M. Suzuki (vice-président employeur) a mis en garde contre toute tentation de commercialisation, ajoutant qu'il ne pourrait pas apporter son appui à l'idée de la transformation de la bourse Phelan en prix, comme prévu par l'option n° 1, si c'était vraisemblable. Les employeurs ne soutiennent pas non plus l'option n° 3, qui va au-delà du mandat de l'Institut et devrait être soumise directement au Conseil d'administration. M. Suzuki s'est demandé si, avec l'option n° 2, le prix récompenserait le travail accompli ou les travaux en cours, et quelle serait la fréquence d'attribution de ce prix. Il se pose des questions sur son utilité. Pour ce qui est de la désignation des membres du jury, le critère le plus important pour le choix du président est qu'il connaisse bien le travail de l'OIT et la culture tripartite. Le choix d'un universitaire comme président est trop restrictif. Il a exprimé des réserves sur l'utilisation de l'expression «travail décent» dans le nom du prix, ce concept étant pris au sens étroit dans certains milieux. Selon lui, le «Prix du monde du travail de l'OIT», par exemple, serait peut-être plus approprié, de même qu'un nom qui se référerait plutôt à l'Institut qu'à l'OIT.
29. Précisant les remarques faites par M. Suzuki, M. Anderson (membre employeur) a déclaré que les réserves émises à propos des mots «travail décent» dans le nom du prix ne signifient pas non-acceptation de l'Agenda du travail décent. La question qui se pose est qu'en attribuant un prix on cherche à commercialiser quelque chose à long terme et que, dans dix à quinze ans, cette expression pourrait se voir remplacée par un autre concept.
30. M^{me} Byers (vice-présidente travailleuse) a fait remarquer qu'il y avait consensus autour de l'idée d'un prix et du fait que ce prix devrait être orienté vers la recherche. Des trois options, c'est la troisième qui a la préférence des travailleurs. En ce qui concerne le nom du prix, elle a déclaré que l'expression «travail décent» était devenue une référence dans beaucoup de décisions à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIT, et que l'OIT et ses mandants se sont engagés à faire du travail décent une réalité pour tous. En appelant ce prix le «Prix du travail décent» on reconnaîtrait et on renforcerait l'importance du concept et on exprimerait la vision et les valeurs de justice sociale et de travail décent que l'Organisation défend.
31. Le représentant du gouvernement du Brésil s'est dit d'accord avec les travailleurs sur le fait que le nom du prix pourrait comprendre les mots «travail décent». Cette idée ne pose aucun problème d'interprétation et elle est même en train de se cristalliser dans les agendas politiques du monde en développement. Rien n'empêche le Conseil de revoir le nom du prix par la suite, si nécessaire.

32. Le représentant du gouvernement de l'Ouganda a approuvé cette idée et a déclaré qu'on ne devrait pas rejeter l'utilisation du nom «Prix du travail décent» par crainte d'un éventuel affaiblissement de la notion de travail décent à l'avenir. Au contraire, l'OIT devrait s'employer à faire de la notion de travail décent une notion permanente.
33. Sir Roy Trotman (membre travailleur) a déclaré qu'il y avait unanimité sur le fait que le prix devrait porter sur la recherche même si, comme le souligne M. Suzuki, il ne devrait pas être attribué par un comité composé uniquement d'universitaires. Selon lui, l'idée d'un prix est ce qui importe le plus. Dans la réalité, chacun aujourd'hui à l'OIT défend le travail décent. Il est à espérer que ce concept fera encore partie de la riche tradition de l'OIT dans les années à venir et un Prix du travail décent exprimerait cette vision de l'avenir. Les travaux de recherche pourraient porter sur des thèmes d'actualité très divers, mais ce prix doit être un Prix du travail décent.
34. En résumant les discussions, le directeur a fait remarquer qu'il y avait eu accord sur le fait qu'il fallait aller de l'avant avec la proposition concernant un prix de recherche (option n° 2). Il faudra toutefois tenir compte des points suivants au moment de la mise en œuvre de cette proposition:
- Premièrement, la composition du jury qui attribuera le prix doit être équilibrée, les personnes concernées devant être engagées en faveur du travail et des valeurs de l'OIT.
 - Deuxièmement, il ne doit pas y avoir d'engagement ouvert, car un prix doit parfois s'adapter à l'agenda politique du moment. Il faudrait revoir les choses après deux périodes biennales.
 - Troisièmement, le nom définitif du prix sera arrêté par les porte-parole des groupes des travailleurs et des employeurs et par le Directeur général, compte tenu de l'appui apporté par plusieurs membres du Conseil à la proposition visant à inclure l'expression «travail décent» dans le nom du prix.

35. *Le Conseil a accepté la proposition.*

Autres questions

36. *Il n'y avait pas d'autres questions; la séance a été levée à 18 h 20.*

Genève, le 14 novembre 2005.

Annexe

La chaire OIT de conférencier invité sur la politique sociale internationale financée par les intérêts à échoir du prix Nobel de la paix

L'Institut international d'études sociales organise périodiquement des conférences dans le cadre de la chaire OIT de conférencier invité sur la politique sociale internationale. Les arrangements concernant ces conférences, qui sont financées par les intérêts à échoir du prix Nobel de la paix, ont été adoptés par le Conseil d'administration en 1991 (document GB.251/PFA/7/12).

A la 47^e session du Conseil de l'Institut international d'études sociales, il a été décidé de créer un prix attribué à la recherche pour récompenser des contributions exceptionnelles à l'avancement de la connaissance sur les principaux sujets de préoccupation de l'OIT. Le prix, qui sera présenté lors de la Conférence internationale du Travail, confèrera l'honneur de donner des conférences sur la politique sociale, lesquelles auront ainsi une plus grande visibilité mondiale. Pour que les conférences s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau prix attribué à la recherche, des changements devront être apportés aux arrangements approuvés en 1991, sans pour autant modifier l'enveloppe financière. Il s'agit notamment de la désignation du lauréat du prix par un jury, du lieu des conférences, de la nature et du montant de la récompense et de la façon de donner à ces conférences une visibilité mondiale. Ces arrangements seront mis au point en consultation avec le bureau du Conseil de l'Institut, et le Conseil d'administration en sera tenu informé.